

Publié le :16/04/26

## COMMUNE DE FLAYAT

### EXTRAIT Du Registre des Délibérations Du Conseil Municipal Séance du 13 avril 2026 n° 2026-10

L'an deux mil vingt-six le treize avril à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de la commune de Flayat se sont réunis à la mairie en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Date de convocation : 07 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice : 11		
Présents : 11	Votants : 11	POUR : 11
Pouvoir : 0	Abstentions : 0	CONTRE : 0
Excusés : 0 Absents : 0	Exprimés :11	

**Présents** P. MOUNAUD – JL. VERGNE - N. VILLETTELLE. - A. DUTHEIL - L. GAYET - C. MUGNIER – C. GALLAND – MC. BOURNICON – L. GOUBELY – D. FAURE - C. CHAMBRAGNE

**Pouvoirs :**

**Excusés :**

**Absents :**

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un-e secrétaire de séance pris au sein du conseil : N. VILLETTELLE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné-e pour remplir ces fonctions

**Objet : Affectation des résultats 2025**

Après avoir examiné le compte financier unique du budget principal, statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le CFU fait apparaitre les résultats suivants :

	Budget Principal
Restes à réaliser dépenses 2025	1 066 811,73
Restes à réaliser recettes 2025	594 097,97
<b>Restes à réaliser net (1)</b>	<b>-472 713,76</b>
Dépenses d'investissement 2025	153 537,38
Recettes d'investissement 2025	212 369,52
<b>Solde d'exécution SI de l'exercice</b>	<b>58 832,14</b>
001 (sur Budget N-1, en recette ou dépense)	-101 997,68
<b>Solde d'exécution cumulé Section Invest. (2)</b>	<b>-43 165,54</b>
<b>BESOIN DE FINANCEMENT Section Invest. (1+2)</b>	<b>-515 879,30</b>

## COMMUNE DE FLAYAT

Dépenses de fonctionnement 2025	274 932,94
Recettes de fonctionnement 2025	470 938,08
<b>Résultat de l'exercice Section Fonctionnement (3)</b>	<b>196 005,14</b>
<b>002 (sur Budget N-1, en recette ou dépense) (4)</b>	<b>100 160,04</b>
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER (3+4)</b>	<b>296 165,18</b>
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER SUITE CLOTURE BUDGET ANNEXE</b>	<b>296 165,18</b>

AFFECTATION SUR BUDGET 2026	
Couverture du besoin de financement de la SI	515 879,30
Report au 001 - Budget 2026 (en recette ou dépense)	-43 165,54
	0,00
Report au 002 - Budget 2026 (en recette ou dépense) = Résultat de fonct à affecter - Besoin de Financement	
Compte 1068 - budget 2026	296 5 ,18

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- **DECIDE** d'affecter le résultat comme suit :

**Fonctionnement :**

- Compte 002 : 0 €

**Investissement :**

- Compte 001 : - 43 165,54 €
- Compte 1068 : 296 165,18 €

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire  
Patrick MOUNAUD



Le secrétaire de séance  
Nelly VILLETTELLE

Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de LIMOGES dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.